Aux libres Electeurs du Comté de Québec.

MESSIEURS, ET COMPATRIOTES.

VOICI le moment qui approche òu le peuple Canadien ou le Canada, notre patrie commune va jouir des droits de sa nouvelle constitution. Le peuple va jouir de cet avantage de faire ses propres loix ou aumoins les proposer en premier ressort, il ne pourra plus ignorer de ce que sa legislature projetera pour le bonheur public. L'intention généreuse de cette nouvelle constitution est de faire participer chaque individu de cette Province aux loix et reglements qui doivent être la base de l'interet public et du bonheur général. Mais comme il est impossible que dans un peuple aussi nombreux que le notre chacun puisse avoir une part directement active dans la legislature, c'est à dire, dans la composition des loix, la Constitution a remedié à cet empechement inévitable en donnant à chaque individu l'agréable et glorieux avantage de nommer son représentant, c'est à dire, le représentant du comté ou la partie dont il dépend. Votre representant sera celui que vous aurez en plus grand nombre trouvé digne de votre choix; il sera l'organe de vos volontés, l'instrument de votre pouvoir rëüni en lui, il sera le dépositaire de vos droits, le défenseur de votre liberté civile, il se fera un honneur et un devoir de soutenir avec décence et fermeté votre religion, il sera le centre de vos sentiments, en fin il sera l'image de vous même. D'après le tableau que je viens de vous faire d'un representant tel qu'il vous conviendroit et tel que les intérêts du public le requerrent. Je ne balance pas, Messieurs, à vous dire et à vous déclarer que je crois de mon devoir de me vouer plus particulierement au service de ma patrie. J'offre de me charger de L'honorable fardeau dêtre un representant du comté de Québec dont les paroisses de Québec &c. font partie. Je sollicite vos voix; si vous trouvez que je puisse remplir les devoirs dont je viens de vous faire le tableau, considerez les besoins de notre patrie, pesez ma capacité, et decidez vous, ayant en vue le seul bien public. Je puis vous assurer que l'ambition ne me fait point faire cette demarche, l'intéret public, l'attachement que j'ai toujours porté par devoir et par inclination au bonheur du Canada notre patrie commune depuis que je suis en état de me connoitre, de connoitre mes concitoyens, mes compatriotes et de leur être utile autant que j'ai pu jusquès à présent, sont les seuls motifs qui me guident. Je ne me servirai pour parvenir à l'honneur de vous représenter que des moyens les plus honnêtes et dignes d'un citoyent vraiment et entierement attaché au bien, au bonheur et à l'encouragement des ressources de sa patrie. Malheur à moi si j'osois me servir d'aucunes voies de surprise ou de corruption, dès lors je mériterois les reproches et le mépris des mes concitoyens et de mes compatriotes. Dailleurs je m'enrapporterai absolument au jugement, à la discrétion et au patriotisme de mes compatriotes de Québec &c. Je ne me départirai jamais de cette maniere de penser ni de cette declaration que je vous fais librement. si j'ai l'honneur de réussir et de vous représenter, je me flatte que mes efforts et ma conduite dans cet office ne vous donneront pas occasion de vous reprocher du choix que vous aurez fait. Si vous croyez, Messieurs, que je puisse vous donner quelque éclaircissement sur ce nouvel objet, soyez persuadés que je serai toujours pret à partager avec vous les connaissances que j'en puis avoir et que j'ai étudiées pour vous devenir utile.

En sollicitant vos voix par les motifs que je viens de me faire l'honneur de vous détailler, Je demeure avec respect,

MESSIEURS,

QUEBEC LE 15 MAI 1792.

Votre très humble et obeissant Serviteur.

L. Deschenaux, fils

